

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet
Chaufferie Biomasse IUT sur la commune principale de l'AIOT Rue Ernest Duillard 25000
BESANCON.

La référence de votre dossier est A-4-97FET1G2A et concerne une demande de type "une
déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et
pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/01/2024 à 11h46 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **48762673100094**

Organisme : **LARBRE INGENIERIE**

Fonction : **Directeur général**

Personne morale

N° SIRET **19251215000363**

Raison sociale **UNIVERSITE DE BESANCON**

Forme juridique **Établissement public national à caractère scientifique culturel et professionnel**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Bâtiment DPI, Domaine de la Bouloie

43 Avenue de l'Observatoire

25000 BESANCON

Signataire

Qualité : **Présidente**

Référent

Fonction : **Responsable Pôle Constructions et Projets**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Chaufferie Biomasse IUT**

Description des activités :

L'IUT Nord Franche Comté est un établissement public d'enseignement, et est composé sur le site concerné de 6 bâtiments (A, B, C, D, E et F) et va voir la construction prochaine d'un nouveau bâtiment nommé Energie. Ces bâtiments sont actuellement alimentés en chaleur grâce à une chaufferie centrale gaz et un réseau de chaleur. L'Université veut remplacer cette chaufferie gaz vieillissante par une chaufferie biomasse avec appoint/secours en gaz. La chaufferie actuelle sera déconstruite en fin d'opération de construction de la nouvelle chaufferie Biomasse. il est à noter que le CROUS voisin souhaite également être raccordé à cette chaufferie : une extension du réseau de chaleur est donc prévue. La nouvelle production sera composée d'une chaudière biomasse de puissance 1 MW et de 2 chaudières gaz de 750kW. A ce titre, elle est soumise aux installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2910A, la puissance de la chaufferie étant supérieure à 1MW et inférieure à 20MW. La nouvelle chaufferie comportera 4 volumes : - le silo de stockage de la biomasse - la chaufferie biomasse - la chaufferie gaz - un bureau pour l'exploitation

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Rue Ernest Duvillard

25000 BESANCON

X : 988100

Y : 6734052

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 2.5 MW	DC	1 MW biomasse et 1.5 MW gaz

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les résidus sont : - cendres évacuées dans une benne à cendre par voie sèche ou par voie humide : selon analyse, une société spécialisée enverra ces cendres en filière de revalorisation ou en centre de retraitement - fines stockées en big bag : elles seront systématiquement envoyées par une société spécialisée en centre de retraitement

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Présence de 3 poteaux incendie à une distance de la chaufferie de, respectivement : - 100 mètres - 150 mètres - 122 mètres

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **Dossier n° 15596106 - Déposé le 03 janvier 2024 11:10**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)